



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à l'inscription probable de l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds sur la Liste du patrimoine mondial et à une demande de crédit de CHF 412'000.- pour l'aménagement de la Halle aux enchères

(du 16 mars 2009)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Résumé

La Confédération a déposé en décembre 2007 la candidature « La Chaux-de-Fonds / Le Locle, urbanisme horloger » à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La décision du Comité du patrimoine mondial devrait intervenir à la fin du mois de juin 2009.

Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds serait une chance de posséder un outil unique et envié de marketing urbain et doit s'envisager dans le long terme dans une logique de consolidation du pôle d'excellence que représente la Métropole horlogère. Une série d'actions, notamment en collaboration avec Tourisme neuchâtelois, est prévue dès l'annonce de la reconnaissance. Parmi celles-ci, l'aménagement d'un espace d'accueil et d'information pour la population, les écoles et les touristes est indispensable à la compréhension de l'intérêt du patrimoine singulier de l'urbanisme horloger. Un tel aménagement, prévu dans la Halle aux enchères, nécessite un investissement global de CHF 412'000.- (CHF 187'000.- pour des travaux de rénovation) dont CHF 312'000.- devraient être à la charge de la Ville. Investissement qui fait l'objet de la présente demande de crédit.

Introduction

Le Conseil fédéral, lors de sa séance du 10 décembre 2004, a accepté la Liste indicative des sites culturels pouvant potentiellement être proposés par la Suisse à l'UNESCO comme candidat à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Pour rappel, cette liste qui ne devrait pas subir de modification dans les dix à quinze ans à venir, comportait cinq sites : les vignobles de Lavaux (inscrit en 2007), une portion du réseau des Rhätische Bahn (inscrit en 2008), l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds / Le Locle (candidature en cours), les œuvres majeurs de Le Corbusier, dont la Maison blanche et la Villa turque à La Chaux-de-Fonds (candidature en cours sous les auspices de la France) et les sites préhistoriques lacustres (dossier en cours d'élaboration).

Les Conseils généraux de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont accepté le 15 septembre 2005 un rapport demandant l'octroi d'un crédit pour financer la candidature des deux Villes des Montagnes neuchâteloises.

La Confédération suisse a officiellement déposé le dossier de candidature « La Chaux-de-Fonds / Le Locle, urbanisme horloger » auprès du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO à Paris le 21 décembre 2007.

Le 25 septembre 2007, le Conseil général de La Chaux-de-Fonds acceptait une modification du Plan et Règlement d'aménagement (PRAC) instituant légalement le périmètre du bien proposé à l'inscription et la zone tampon qui l'entoure. Ces nouvelles dispositions ne seront cependant effectives que lorsque l'inscription du site sera acceptée par le Comité du patrimoine mondial.

Le Conseil d'Etat a signé l'arrêté instituant une nouvelle fiche du Plan directeur cantonal intitulée « Identification, protection et mise en valeur du tissu urbain horloger des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco » le 10 mars 2008. Le Conseil fédéral a donné son aval à cette fiche le 10 février 2009.

La candidature suit son cours normalement auprès des instances de l'UNESCO. Une décision est attendue lors de la session du Comité du patrimoine mondial qui se tiendra à Séville entre le 22 et le 30 juin de cette année. Une fois la nouvelle connue, il faut s'attendre à une forte médiatisation. Cela devrait générer beaucoup de curiosité et un afflux de visiteurs dans des proportions qu'il est impossible d'estimer.

Une fois le bien inscrit et le coup de projecteur médiatique passé, il faut également songer à la mise en valeur de cette reconnaissance à moyen et long termes.

Le présent rapport présente les premières mesures envisagées au moment de l'inscription et dans sa foulée.

État de la candidature

Processus

Officiellement, seul l'Etat partie à la Convention de Paris de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, en l'occurrence la Confédération suisse, peut traiter avec l'UNESCO. Le 21 décembre 2007, c'est donc l'ambassadeur de Suisse auprès de l'UNESCO qui a déposé formellement la candidature de « La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger ».

Le bureau du patrimoine mondial a informé la Confédération que le dossier était complet et recevable le 10 mars 2008 et a mandaté l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) pour préavis la candidature.

Conformément aux pratiques habituelles de l'ICOMOS, un expert indépendant a été dépêché sur le site. C'est ainsi que nous avons eu le plaisir d'accueillir le professeur Axel Föhl au mois de septembre 2008. Dans le même temps, un autre expert dont l'identité nous est inconnue, a travaillé sur les documents fournis. Leurs rapports ont été examinés par une commission interne de l'ICOMOS qui, par courrier du 9 décembre, demandait encore quelques précisions avant de prononcer son préavis. Cette requête ne préjuge en rien les conclusions de l'ICOMOS ; c'est une pratique courante.

Les compléments d'information, ainsi qu'une nouvelle version du Plan de gestion – remis à jour comme annoncé lors du dépôt de la candidature – ont été officiellement déposés au Bureau du patrimoine mondial et à l'ICOMOS le 26 février 2009 dans les délais impartis.

L'ICOMOS doit délivrer son préavis au plus tard au milieu du mois de mai. Nous avons de bonnes raisons d'espérer que celui-ci sera positif. Sur cette base, et sur celle d'un préavis de son bureau, le Comité du patrimoine mondial, composé de représentants de 21 Etats, débattera et rendra sa décision quant au sort de la candidature lors de sa session annuelle qui se déroulera cette année à Séville entre le 22 et le 30 juin. Nous ne sommes évidemment pas maître de l'ordre du jour, ni du rythme d'avancement des débats du Comité, ce qui laisse une marge de quelques jours quant à l'instant de la décision qui concernera la Ville de La Chaux-de-Fonds. Une délégation officielle emmenée par le DFAE et l'OFC sera sur place pour répondre aux éventuelles questions de dernières minutes. Les décisions du Comité du patrimoine mondial sont sans appel et communiquées de suite. Il faudra alors être prêt à toutes éventualités. Mais quelle que soit la décision, le patrimoine de notre ville demeurera de même que son intérêt. Il est donc pertinent de penser dès à présent à sa mise en valeur.

Financement

Le financement du processus d'établissement du dossier de candidature et de son suivi jusqu'à la décision du Comité du patrimoine mondial a fait l'objet d'un rapport commun des Conseils communaux des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle daté du 29 août 2005 et accepté lors d'une séance commune par les Conseils généraux le 15 septembre qui suivit. Le budget global était alors évalué à CHF 445'000.- dont CHF 284'800.- à la charge de la Ville de La Chaux-de-Fonds (CHF 160'200.- pour la Ville du Locle) desquels devaient être déduites les subventions attendues de la Confédération et du Canton. Celles-ci déduites (CHF 45'000.- de l'Etat, CHF 100'000.- de la Confédération), ce sera finalement une charge de CHF 192'000.- au maximum que devra supporter la Ville de La Chaux-de-Fonds (CHF 108'000.- par la Ville du Locle). Le budget présenté en 2005 a évidemment évolué au gré des besoins et des financements privés ou para-institutionnels (LoRo notamment). Il s'élève aujourd'hui à CHF 742'500.- complètement financés. A moins d'un report de la candidature, le budget est parfaitement maîtrisé et ne sera pas dépassé ; il ne sera pas non plus significativement inférieur aux prévisions.

Une fois les comptes bouclés et les premiers enseignements d'une inscription tirés — dans le courant de l'hiver 2009-2010 — un rapport d'information sera adressé au Conseil général comme cela a été fait dans le cadre de l'année Art nouveau (cf. séance du Conseil général du 26 mars 2007).

Décision du Comité du patrimoine mondial

Conséquences immédiates et à court terme

Comme déjà mentionné, le processus de décision du Comité du patrimoine mondial ne permet pas de prévoir ni la date et encore moins l'heure de la décision, sinon qu'elle sera prise entre le 22 et le 30 juin (plus probablement entre le 23 et le 26). S'il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, nous serons cependant, préalablement à la séance du Comité, informés de l'issue probable ; le préavis de l'ICOMOS étant un élément significatif, de même que par les contacts institutionnels entretenus par le DFAE et l'OFC. Cependant, si l'on veut coller à l'actualité et profiter de la forte médiatisation qui suit immédiatement l'inscription d'un bien, quelques risques doivent être pris.

Fête de juin

Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'est pas que l'affaire des autorités et de l'administration, ni des spécialistes du patrimoine ou du tourisme, mais également, et surtout, de toute la population locale. Une candidature demeure une action difficilement perceptible, relativement abstraite pour le grand public. L'édition d'un calendrier en 2008 et 2009, largement diffusé, l'organisation des deux premières Journées du patrimoine horloger, les nombreux articles de presse ou reportages médiatiques ont déjà concouru à une information de la

population. L'inscription devrait être l'occasion d'une appropriation par les Chaux-de-Fonniers du patrimoine de leur ville, d'une liesse qui les conforte dans leur fierté d'être Chaux-de-Fonniers.

La date étant imprécise, le verdict espéré, il est apparu impossible d'organiser une fête officielle. Néanmoins, un petit événement festif est souhaitable à La Chaux-de-Fonds comme au Locle. Il a donc été imaginé d'informer la population dans les jours qui précéderont la décision du Comité du patrimoine mondial de l'imminence de celle-ci par l'intermédiaire des médias locaux. Le message sera simple : nous attendons avec impatience la décision qui devrait tomber tel jour, une décision positive sera aussitôt saluée par une volée de cloches, la population sera alors conviée à un apéritif offert par les autorités.

Le détail de cette petite fête « improvisée » est en cours d'élaboration et coordonné entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Il est encore trop tôt pour en donner un descriptif complet, mais cela devrait être simple et convivial. Les frais de communication seront pris sur le crédit de la candidature (budget estimé à CHF 5'000.-), les coûts d'organisation, de logistique et d'animation seront assumés respectivement par chaque Ville sur la base d'un crédit extraordinaire de leur Conseil communal (art. 95). Dans le cas de La Chaux-de-Fonds, le Service de la jeunesse est étroitement associé à l'organisation de cette petite manifestation populaire.

Dans la foulée et pour profiter de l'intérêt populaire suscité, les musées de la ville proposeront une semaine de gratuité durant la première semaine du mois de juillet qui fera l'objet d'une promotion particulière gérée par les musées.

Information et accueil de la presse

Un dossier de presse bilingue sera adressé à l'ensemble de la presse suisse et dans une certaine mesure étrangère quelques jours avant la session du Comité du patrimoine mondial. D'autre part, le jour même et suite au communiqué officiel émanant de la Confédération, un communiqué de presse commun aux deux Villes sera envoyé. Les relations avec les médias seront centralisées. Une conférence de presse commune sera organisée probablement le lendemain de l'annonce. Enfin, l'accueil des journalistes durant les semaines qui suivront l'annonce de l'inscription sera assuré par une équipe spécialement formée de Tourisme neuchâtelois.

Dossier pédagogique

Le défilé des Promotions qui se fera, si le temps le permet, le samedi 27 juin prendra pour thèmes multiples l'horlogerie, le patrimoine horloger, l'UNESCO et le patrimoine mondial. Dans cette perspective, un dossier pédagogique a été élaboré et sera prochainement mis à disposition de chaque classe des écoles enfantines et primaires de La Chaux-de-Fonds et

du Locle. Il sera également disponible sur différents sites Internet et via le RPN (Réseau pédagogique neuchâtelois). L'élaboration a été assumée par la section patrimoine du SUE ainsi que par la direction et quelques enseignants de l'école enfantine et primaire de La Chaux-de-Fonds. Les frais de production, environ CHF 7'000.-, sont pris sur le crédit de la candidature.

Les écoles secondaires et supérieures seront pourvues dans chaque collège ou bibliothèque d'établissement du livre tiré du dossier de candidature.

Livre tiré du dossier de candidature

Le dossier élaboré dans le cadre de la candidature a suscité un certain intérêt de la part d'un public averti. Si quelques chapitres répondent à des questions techniques ou administratives propres au processus édicté par l'UNESCO, d'autres sont d'un accès plus aisé, notamment la partie retraçant l'histoire imbriquée des deux villes des Montagnes neuchâteloises et du développement de l'industrie horlogère. Le dossier original a été tiré en vingt exemplaires, tous attribués. Le public intéressé peut d'ailleurs le consulter à la Bibliothèque de la Ville. Une nouvelle édition se heurte à un coût élevé de production du dossier (plusieurs centaines de francs par unité). Il a par contre été décidé d'éditer un livre qui s'en inspire destiné à une large diffusion. Seules les parties pertinentes pour un lectorat non spécialisé ont été retenues et en partie reformulées. Les éditions G d'Encre du Locle ont fait la meilleure offre. Le livre, de 148 pages (contre 480 pour le dossier de candidature) sera financé par le crédit de candidature ; actuellement, un budget de CHF 26'000.- y est réservé comprenant outre les frais d'édition, les coûts des droits, de rédaction, etc. Un nombre important d'ouvrages sera de plus mis à disposition des deux Villes pour les besoins internes de promotion de l'inscription en Suisse comme à l'étranger et pour les institutions scolaires locales. La sortie publique du livre est prévue pour la fin de l'été 2009 avec un premier tirage d'environ 2'000 exemplaires.

Promotion et communication

Au moment de l'inscription, une forte médiatisation en Suisse, mais également à l'étranger, devrait traiter du patrimoine horloger des Montagnes neuchâteloises. Il est cependant impossible d'en prévoir l'impact réel. Une étude de l'UNESCO révèle qu'à travers le monde, ce sont environ 1'000 articles de presse qui paraissent en moyenne par mois sur le sujet du patrimoine mondial avec un pic à 5'000 lors de la session annuelle du Comité. Cela ne veut pas dire que La Chaux-de-Fonds sera citée à chaque fois, certes, mais on ne peut négliger cette forme indirecte de promotion. Le site Internet du patrimoine mondial est également très visité avec, suivant les données communiquées, 10'000 pages visionnées chaque jour.

Tourisme neuchâtelois souhaite renforcer la promotion des deux villes horlogères. Ainsi, une campagne d'affichage en Suisse alémanique faisant la promotion du canton de Neuchâtel au travers des villes du Haut est prévue pour le mois de juillet (coût indiqué CHF 120'000.-). Cette campagne sera peut-être étendue à la Suisse romande suivant les budgets complémentaires mis à disposition. Des annonces dans « Schweizer Illustrierte » compléteront l'affichage (coût indiqué CHF 12'000.-). De plus, comme dans un récent passé, La Chaux-de-Fonds figurera comme ville d'importance « A » (à l'instar de Berne, Zurich, Bâle, Genève, Winterthur, Saint-Gall et Lausanne) dans les guides de Suisse Tourisme (coût indiqué CHF 82'000.-). D'autres actions de moindre importance sont également prévues.

En plus de la communication de Tourisme neuchâtelois, il faut également prendre en compte la communication indirecte pour le site de La Chaux-de-Fonds qui résultera de la promotion de la 3^e Journée du patrimoine horloger le 7 novembre 2009 (budget d'environ CHF 90'000.-) ainsi que du lancement des Journées de la Métropole horlogère (cf. rapport du Conseil communal du 2 avril 2008).

Structures d'accueil

Il est impossible de prévoir l'impact de la médiatisation d'une inscription et des actions directes ou indirectes de promotion sur l'attractivité touristique de La Chaux-de-Fonds. Les sites inscrits ces dernières années sur la Liste du patrimoine mondial ont tous relevé une augmentation significative du nombre de visiteurs, mais dans des proportions fort variables. Quoiqu'il en soit, des touristes, il y en aura cet été à La Chaux-de-Fonds, curieux de découvrir notre patrimoine à la valeur universelle. Il faut dès lors prévoir des structures d'accueil et des moyens d'information à même de répondre à leurs attentes. La stratégie adoptée demeure pragmatique en mettant en œuvre un certain nombre d'actions capables d'évoluer dans le temps en fonction de la demande. En effet, il ne faut pas seulement considérer la période suivant directement l'annonce d'une inscription, mais le moyen terme, la reconnaissance de l'UNESCO étant pérenne et sa mise en valeur devant être constante. Le réaménagement envisagé pour le fin du mois de juin par Tourisme neuchâtelois de son bureau d'accueil d'Espacité en est une illustration.

1) Espace d'accueil et d'information (Halle aux enchères)

Le patrimoine chaux-de-fonnier reconnu d'importance universelle n'est pas d'une approche évidente pour le visiteur. Le lien entre horlogerie et milieu bâti est intime, omniprésent, mais subtile. Or, les touristes risquent de s'attendre à découvrir une ville historique où les géraniums rivaliseraient avec les magasins de souvenirs et où les cartes postales pittoresques côtoieraient les montres en chocolat. Il est donc indispensable de pouvoir simplement informer les visiteurs des qualités qui font l'intérêt de notre ville et de la nécessité de porter un regard particulier sur le patrimoine qui s'offre aux regards du chaland. Une structure d'accueil dévolue

spécialement à cette problématique est imaginée à la Halle aux enchères. Ce point fait l'objet plus loin d'un chapitre lui étant complètement dédié.

2) Signalétique

Un concept global de signalétique urbaine est en cours d'élaboration au sein du Service d'urbanisme et de l'environnement. Cela fera l'objet d'un futur rapport du Conseil communal. Cependant, pour répondre au besoin d'orienter les visiteurs dès le mois de juillet, un tracé au sol est prévu. Une fine ligne de couleur (avec flèche et logo à chaque changement de direction ou passage de rue) courant sur les trottoirs depuis quelques lieux névralgiques (la gare, parkings) vers l'Office du tourisme et la Halle aux enchères, avec la possibilité, le long des parcours, d'indiquer la direction de quelques institutions (musées, Bois du Petit-Château, L'heure bleue, villas Le Corbusier). L'expérience du marquage au sol lors des manifestations Art nouveau était intéressante et a eu un impact très positif. Cette solution simple et provisoire pourra être exécutée par les peintres des Travaux publics sans générer d'importants frais.

3) Visites guidées

Tourisme neuchâtelois, qui organise régulièrement des visites guidées à pied de la ville, a déjà vu la demande significativement augmenter depuis l'année Art nouveau. A la visite générique de la ville, se sont ajoutées les thématiques de l'Art nouveau et récemment de l'horlogerie. L'équipe des guides sera étoffée en prévision de l'été. Un appel à candidature a déjà été lancé et un programme spécifique de formation en collaboration avec la section patrimoine et le MIH est en cours de mise sur pied. La gestion financière de cette opération est assumée exclusivement par Tourisme neuchâtelois.

4) Petit train touristique

Peut-on imaginer une ville historique sans petit train touristique ? Tourisme neuchâtelois est convaincu que non. Dès lors, en association avec la Ville de La Chaux-de-Fonds et la Ville du Locle ainsi que des partenaires para-étatiques ou privés, Tourisme neuchâtelois envisage d'acheter un petit train et de l'exploiter dans les deux villes du Haut selon des parcours illustrant la thématique du patrimoine horloger. Cette opération représente un investissement et un coût d'exploitation non négligeable. La gestion financière sera assumée par Tourisme neuchâtelois ; la Ville de La Chaux-de-Fonds devrait participer à l'investissement de base à hauteur de CHF 30'000.- sur un budget total de CHF 190'000.- et assumer une participation annuelle de CHF 10'000.- aux charges d'exploitation estimées à CHF 48'500.-. La part de la Ville à l'investissement devrait être assumée par la Fondation pour le patrimoine. Quant aux charges d'exploitation, après 1 ou 2 ans de prise en charge par la Fondation, elles émargeront au budget de fonctionnement de la Ville (tourisme ou économie).

5) Brochures de Tourisme neuchâtelois

Tourisme neuchâtelois a réalisé avec un grand succès un petit guide gratuit permettant de découvrir la ville en 2 heures ou en 45 minutes. Dans le même esprit, un guide gratuit permet depuis peu aux touristes d'apprécier l'essentiel de l'œuvre chaux-de-fonnière de Le Corbusier. Prochainement devrait sortir un nouveau guide permettant de découvrir un échantillon de l'Art nouveau de notre ville. Enfin, à la fin du mois de juin, un guide gratuit consacré à l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle sera édité. De plus, un nouveau plan touristique de la ville sera également bientôt disponible. Le financement pour l'impression et la diffusion de l'ensemble de ces documents gratuits est du ressort de Tourisme neuchâtelois. La Ville de La Chaux-de-Fonds assure par contre une prestation scientifique et iconographie en fournissant textes et photographies.

6) Guide Bon pied Bon œil

Le guide Bon pied Bon œil a été élaboré au début des années '90 et édité en 1994. Quinze ans après, il est toujours vendu et apprécié. Mais compte tenu de l'évolution importante de l'intérêt patrimonial de notre ville, des nouvelles thématiques mises en valeur et des récents moyens technologiques et concepts graphiques actuels, il est temps de réfléchir à une refonte complète de ce guide. La réflexion est en cours, mais l'idée retenue est la suivante : un guide de petit format (pour être mis dans la poche) contenant les informations historiques liées à chaque objet retenu (environ 200), avec en plus la possibilité d'insérer des illustrations et un plan permettant de localiser les biens. Des suggestions de parcours seront formulées dans le guide sans nécessiter physiquement un marquage particulier. Le guide sera complété sur le terrain par la pose à proximité de chaque objet d'une marque de dimension approximative de 10/10cm comprenant le code couleur ou graphique de la thématique et le numéro de référence de l'objet. Les panneaux d'affichage de la SGA dédiés à Bon pied Bon œil seront « recyclés » pour recevoir de nouvelles affiches qui reprendront le plan général de la ville et/ou un agrandissement du quartier accompagné des descriptions des objets situés dans les alentours. Cela pourra facilement être transposable sur des supports type MP3 loués par l'Office du tourisme : on entre le numéro et on entend un commentaire dans la langue choisie complété peut-être par une image. Enfin, le programme MP3 pourra être téléchargé directement depuis les sites Internet de la Ville ou de Tourisme neuchâtelois (ou autres). Enfin, grâce aux outils géomatiques, une carte interactive pourra être mise en ligne. L'ensemble des informations sera en français, allemand et anglais. C'est ambitieux et relativement complexe à mettre en œuvre. L'objectif est une première édition du guide dans ses trois versions linguistiques à la fin de l'année 2009. La section patrimoine est chargée de l'élaboration du concept, de la rédaction et de la formalisation graphique. Le budget global d'investissement demeure néanmoins important : CHF 175'000.-. Le budget 2009 dans les crédits spéciaux du Service d'urbanisme et de l'environnement prévoit une somme de CHF 110'000.- à cet effet. La

différence, CHF 65'000.-, correspond pour CHF 30'000.- à la deuxième phase de mise en œuvre (tout ce qui concerne les supports électroniques) qui ne pourra pas se faire avant 2010 et une prévision de sponsoring de CHF 25'000.-.

Fête de novembre

Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial, outre la petite fête populaire lors de son annonce, devrait donner l'occasion d'une cérémonie très officielle durant laquelle le diplôme d'inscription serait remis aux autorités par un représentant de l'UNESCO. Ce doit également être une opportunité d'informer et sensibiliser les milieux de la culture et du patrimoine ainsi que le monde de l'économie, plus particulièrement les secteurs horloger et immobilier, de l'importance et de l'unicité de cette reconnaissance internationale des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle comme berceau de l'industrie horlogère et joyau du patrimoine universel. Il ne s'agira donc pas de se congratuler, mais de mettre à profit cette cérémonie dans une perspective de communication. Les détails de l'organisation ne sont pas encore arrêtés, un budget est en cours d'élaboration. Le financement devrait être assuré par des crédits extraordinaires des Conseils communaux et par des contributions diverses, dont celle espérée du Canton. La cérémonie qui se tiendrait le vendredi 6 novembre en présence possible d'un Conseiller fédéral pour la partie officielle dans le théâtre de L'heure bleue, et pour le repas dans l'Hôtel de Ville du Locle.

Dans la foulée de cette réception officielle, se tiendra le samedi 7 novembre la 3^e Journée du patrimoine horloger ; événement garant d'un succès populaire et médiatique. Cela permettra d'associer la population et les acteurs institutionnels et privés oeuvrant dans le secteur de l'horlogerie à la reconnaissance de l'UNESCO.

De plus, cette cérémonie officielle, tout comme la 3^e Journée du patrimoine horloger, contribueront à l'effervescence des Journées de la métropole horlogère qui commenceront à la même période. Durant le mois de novembre, La Chaux-de-Fonds devrait ainsi incontestablement et définitivement confirmer son qualificatif de Métropole horlogère.

Perspectives à moyen et long termes

Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'est pas une fin en soi, mais un outil de valorisation. S'il faut envisager le très court terme, il faut également commencer à réfléchir à une vision d'avenir faisant de l'inscription un atout majeur de la politique de promotion de notre ville. Il est cependant difficile aujourd'hui de mesurer l'impact qu'aura une inscription, quelles seront les attentes de l'économie, de la population et des touristes. Dans ce sens, les premières structures mises en place sont conçues pour être provisoires et évolutives. Il faudra observer et rapidement tirer de premières conclusions.

Mise en valeur du patrimoine

L'un des effets attendus est évidemment une revalorisation du patrimoine bâti et une meilleure sensibilité des propriétaires et autres acteurs de l'immobilier à sa conservation et sa mise en valeur. La Fondation pour le patrimoine aura un rôle toujours plus important à jouer dans le financement de la sauvegarde du patrimoine. Si une inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'implique pas de contribution financière de l'UNESCO, cela devrait cependant permettre une consolidation de l'implication financière de la Confédération et du Canton dans la préservation du patrimoine urbain des Montagnes neuchâteloises. Ceci est important dans une période où les instances fédérales recentrent leurs financements sur des biens prioritaires. Une inscription devrait également motiver des financements privés ou para-étatiques supplémentaires en faveur de la Fondation.

Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial aura également pour effet probable un accroissement sensible de l'intérêt scientifique porté sur l'étude de l'histoire horlogère, urbanistique, architecturale, artistique ou sociale de La Chaux-de-Fonds. Aujourd'hui, notre ville est encore largement méconnue, y compris des spécialistes de l'histoire. L'absence d'un intérêt académique pour notre ville en est la première cause, le manque de moyens pour la mise en valeur de la documentation archivistique exceptionnelle que nous avons en est une autre. Une inscription révélera certainement la nécessité de la création d'un centre d'interprétation urbaine, de la mise en place d'une véritable politique en matière d'archives (conservation, mise à disposition des chercheurs, promotion) et le développement de la mise à disposition des fonds iconographiques, l'image, notamment ancienne, étant un vecteur essentiel de la valorisation d'un site. Le bénéfice à tirer d'une meilleure exploitation de notre histoire pourrait être grand, mais il sera naturellement lié aux investissements consentis.

Potentiel touristique

Le Conseil d'Etat, dans son rapport sur la politique touristique du canton du 14 janvier 2009, a martelé l'importance de la mise en valeur du « temps » et plus particulièrement de la culture horlogère dans l'attrait que notre région doit avoir aux yeux des visiteurs. Les investissements et initiatives susmentionnés de Tourisme neuchâtelois sont déjà un premier indice du potentiel touristique de notre région et de la volonté de le faire fructifier. L'impact d'une inscription est difficile à prévoir, il dépendra de nombreux facteurs que nous ne maîtrisons pas, mais aussi d'autres qui relèvent de notre responsabilité : promotion, qualité de l'accueil et offre notamment. Dans ce sens, une inscription de l'urbanisme horloger et parallèlement de probablement deux des œuvres chaux-de-fonnières de Le Corbusier influence les réflexions en cours quant à l'organisation des musées de la ville et l'évolution de la politique culturelle de manière plus générale. Il est par exemple envisagé de monter une importante exposition en 2012 sur Le Corbusier (projet de la Bibliothèque de la Ville

en collaboration avec le Musée des beaux arts). Par ailleurs, le soutien à la mise en valeur de la Maison blanche a été renforcé. Il est également nécessaire de profiter de l'effet d'annonce d'une inscription et d'envisager une politique à moyen terme qui vise à consolider l'attrait touristique de notre région. Il faut relever l'excellente collaboration que la Ville de La Chaux-de-Fonds entretient avec Tourisme neuchâtelois ; synergie heureuse pour des objectifs communs.

Potentiel économique

Le monde de l'horlogerie est demeuré timide, mais intéressé, durant le processus de candidature. L'inscription effective scellera le lien entre horlogerie et La Chaux-de-Fonds d'une manière internationale et durable. En effet, ce n'est pas la ville qui sera reconnue de valeur universelle, mais bien l'imbrication entre l'horlogerie, l'architecture et l'urbanisme dans la ville ; la notion d'horlogerie devenant indissociable de La Chaux-de-Fonds. Quel usage en feront les marques, quel impact sur le tissu industriel ? Il est difficile de le dire. Cela dépendra aussi de la manière dont la Ville mettra en valeur son inscription. Mais produire dans les Montagnes neuchâteloises reviendra à produire au sein du berceau de l'industrie horlogère. On sait qu'un tel argument a toujours une valeur inconsciente d'authenticité et de qualité.

Marketing urbain

Aujourd'hui, on ne peut nier une concurrence entre collectivités publiques. Si la question fiscale est souvent présentée comme un argument déterminant, d'autres facteurs entrent en ligne de compte. Depuis quelques temps, la ville de Bienne se proclame aussi « métropole horlogère » ; ce n'est sans doute pas un hasard. Une inscription serait un atout indéniable et exclusif ; un label prestigieux lié à la (seule) Métropole horlogère et à sa voisine immédiate. Mais il faut considérer l'inscription comme un moyen, un outil qui aura l'efficacité qu'on voudra bien lui donner.

Utilisation du label UNESCO

Les logos du Patrimoine mondial et de l'UNESCO, ainsi que la dénomination « patrimoine mondial » sont déposés et réservés dans leur usage. En Suisse, c'est le secrétariat de la Commission suisse pour l'UNESCO, qui dépend du DFAE, qui délivre les autorisations d'utilisation. Mais sur les sites, ce sont les gestionnaires de site, en l'occurrence l'architecte du patrimoine, qui ont la responsabilité du traitement des demandes. Suivant les dispositions de l'UNESCO et de la Confédération, l'utilisation de ces signes doit être associée à la transmission de valeurs éducatives, scientifiques, culturelles ou artistiques étroitement liées à la Convention du patrimoine mondial ainsi qu'aux principes et idéaux de l'UNESCO. Les instances officielles responsables d'un bien du patrimoine mondial peuvent utiliser ces signes pour indiquer aux visiteurs les voies d'accès à un bien, informer le public par le biais de publications, livres, brochures, vidéos, CD-Rom, DVD, etc., dans le cadre de projets,

d'activités ou de manifestations associés à la mission de la Convention du patrimoine mondial. En revanche, l'utilisation des signes du patrimoine mondial est interdite à des fins commerciales - pour des produits, même gratuits, qui n'ont aucune valeur éducative ou une valeur éducative extrêmement faible tels que tasses, parapluies, tee-shirts, pins, emballages et autres souvenirs touristiques - ou dans le cadre de projets, d'activités ou encore de manifestations (concerts, concours, marchés, courses, etc.) qui se déroulent dans un bien du patrimoine mondial mais dont le but premier n'est pas de transmettre des valeurs éducatives, scientifiques, culturelles ou artistiques étroitement liées à la Convention du patrimoine mondial et aux principes et idéaux de l'UNESCO.

Structure de coordination de la gestion du bien

Une candidature à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'exige pas seulement de faire la démonstration de la valeur universelle du bien proposé, mais également de garantir que les moyens techniques, légaux, administratifs, politiques et financiers sont suffisamment efficaces pour garantir la conservation et la mise en valeur de l'authenticité et de l'intégrité de celui-ci. C'est pourquoi l'UNESCO demande en complément du dossier de candidature un Plan de gestion qui doit être régulièrement révisé. Dans le cas de La Chaux-de-Fonds et du Locle, c'est surtout en matière de coordination de la gestion du bien formé de deux sites distincts d'un point de vue administratif et politique qu'il a fallu mettre l'accent. Les Conseils communaux, en collaboration avec le Canton et la Confédération, ont mis en place, ou envisagent de le faire, diverses structures de coordination.

Groupe permanent

Il est essentiel dans le cadre d'une gestion et d'une mise en valeur coordonnée du site inscrit qu'une petite structure, regroupant les principaux acteurs concernés (la Confédération, le Canton, les deux Villes) soit créée. L'expérience du Comité directeur formé dans le cadre de la candidature a montré sa pertinence et son efficacité comme organe de gouvernance. Il a donc été décidé de transformer le Comité directeur de la candidature en Groupe permanent de coordination, en conservant sa formule originelle (un conseiller communal par Ville, le conservateur cantonal, un représentant de l'OFC et le chef de candidature) et en lui adjoignant les deux architectes communaux de façon à assurer la coordination avec la politique d'urbanisme de chacune des villes. Cette nouvelle structure qui se penche sur toutes les questions liées à la gestion et à la promotion du site est effective depuis le mois de novembre 2008. Le rythme des séances est d'environ une tous les deux mois.

Gestionnaire de site

Un gestionnaire de site unique (site manager suivant la terminologie de l'UNESCO) est une exigence de l'UNESCO. Il a été désigné d'un commun accord par les Conseils communaux des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle sur proposition du Groupe permanent. Son rôle est d'assurer la

diffusion des informations et directives de l'UNESCO auprès des acteurs locaux concernés et de réunir les données et informations pertinentes sur la gestion du site devant être transmises par la voie officielle à l'UNESCO. Dès l'inscription effective, l'actuel chef de candidature qui est aussi l'architecte du patrimoine de la Ville de La Chaux-de-Fonds, occupera officiellement le poste de gestionnaire de site.

Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain et horloger La Chaux-de-Fonds/Le Locle

Durant le processus de candidature, un « comité de pilotage », regroupant des représentants de divers milieux concernés directement ou indirectement par une inscription sur la Liste du patrimoine mondial, a été constitué. Cette démarche a permis à la fois de diffuser l'information auprès de ces milieux, mais aussi de récolter des idées, de prendre l'avis et de tenir mieux compte des différentes sensibilités. De cette bonne expérience, il a été décidé de constituer une structure proche, mais pérenne dans laquelle sera notamment représenté le dicastère de la culture de chacune des Villes. D'un point de vue juridique, cela prendra la forme d'une commission intercommunale nommée lors de chaque législature par les Conseils communaux des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Un projet de règlement est en cours d'élaboration, il sera prochainement soumis aux Conseils généraux des deux Villes.

Commission intercommunale d'aménagement du territoire

Cette commission, réunissant des conseillers généraux des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, a été constituée en automne 2005 dans le cadre du projet d'aménagement de la zone du Crêt-du-Locle. A l'origine, limitée au temps de la réalisation du projet du Crêt-du-Locle, elle serait pérennisée en cas d'inscription du bien proposé (cf. Rapport du Conseil communal du 12 septembre 2007). Pour rappel, la commission intercommunale d'aménagement du territoire sera consultée avant la soumission au Conseil général de projets de planification touchant le périmètre d'inscription et la zone tampon.

Fondation en faveur de la mise en valeur du site de La Chaux-de-Fonds/Le Locle inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

De nombreux acteurs locaux étant associés directement ou indirectement à la mise en valeur du site proposé à l'inscription, la question du financement est complexe. Le recours à une fondation s'est avéré être une solution pratique de coordination pécuniaire, mais également un moyen de stimuler les initiatives. Dans un premier temps, un financement de la fondation par les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle est assuré ; par la suite des contributions du Canton de Neuchâtel et de la Confédération sont espérées. Mais une fondation est aussi un moyen de collecter des fonds privés ou para-institutionnels. La fondation, en lien direct avec le Groupe permanent – cinq membres du Conseil de fondation sont également membres du Groupe permanent – est en quelque sorte son « bras financier ». Pour des raisons légales, la fondation ne deviendra

juridiquement effective qu'une fois l'inscription réalisée. Cependant, toutes les dispositions sont d'ores et déjà prises. L'acte de fondation a été signé devant notaire par les autorités des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle le 11 février 2009 et les fonds nécessaires à la constitution versés sur un compte bloqué (crédit extraordinaire du Conseil communal selon l'article 95 de CHF 38'400.- pour La Chaux-de-Fonds et CHF 21'600.- pour Le Locle).

Association Mémoires du futur

Rappelons que la candidature des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle a suscité un intérêt citoyen qui a abouti à la création d'une association : Mémoires du futur. Désormais constituée, ses activités de promotion et de sensibilisation doivent encore être soutenues et développées. Une première action très appréciée et originale a été l'édition en 2008 d'un jeu de cartes présentant de façon originale des éléments du patrimoine des deux Villes.

Espace de l'urbanisme horloger (Halle aux enchères)

Comme déjà évoqué précédemment, la nature particulière du patrimoine de notre ville nécessite une introduction didactique pour être pleinement apprécié. Clairement, il ne s'agit pas d'ouvrir un nouveau musée ; il n'est d'ailleurs pas prévu d'exposer des documents originaux. De plus, l'aménagement envisagé doit avoir une durée de vie estimée entre 3 et 5 ans ; le temps d'observer les besoins et d'adapter l'offre.

Objectifs

Les objectifs sont simples et de trois ordres :

- Créer un espace d'accueil du public et de la population (y compris des écoles) pour leur faire découvrir rapidement ce qu'est le patrimoine de La Chaux-de-Fonds et plus particulièrement « l'urbanisme horloger ».
- Informer les touristes. Ce devrait être le « portail d'entrée » pour les visiteurs de la ville.
- Mise en place fin juin 2009.

Le public visé est donc de trois natures : touristes attirés par l'inscription de la ville sur la Liste du patrimoine mondial, Chaux-de-Fonniers curieux de voir leur ville inscrite au patrimoine mondial, classes scolaires en introduction à la découverte du patrimoine urbain.

La thématique abordée est donc directement liée à l'inscription, soit le lien entre horlogerie et forme urbaine. Le discours simple et introductif n'est donc pas en concurrence avec les présentations du MIH ou du Musée d'histoire qui au contraire viennent comme des compléments utiles dont la promotion pourra être faite dans cet espace. L'Espace de l'urbanisme horloger doit être une invitation à la découverte de notre ville et de son patrimoine. L'idée d'invitation est essentielle.

Localisation

Les délais impartis sont courts, les investissements doivent être limités, l'emplacement doit se situer au centre, près de l'Office du tourisme et des musées. De plus, l'espace doit être simple pour permettre une scénographie cohérente, percutante et facile à mettre en œuvre ; il doit pouvoir accueillir des groupes d'une vingtaine de personnes pour une présentation introductive à une visite de ville ou pour des classes. Enfin, l'espace doit être libre pour être aménagé d'ici le début du mois de juillet. L'ensemble de ces contingences a trouvé une réponse satisfaisante avec la Halle aux enchères. Cette solution n'est pas idéale, mais pragmatique. L'installation de cet espace d'accueil au rez-de-chaussée d'Espacité n'était pas envisageable faute de surface suffisante. Son aménagement dans un musée, comme le Musée d'histoire, posait des problèmes d'aménagement, d'accessibilité, de soustraction d'importantes surfaces d'exposition pour une durée relativement longue (trois à cinq ans), tout en faisant côtoyer un espace muséal avec un lieu d'accueil et d'information à l'accès gratuit. De surcroît, des travaux importants de rénovation du Musée d'histoire sont prévus sur cette période. Investir une surface commerciale sur l'avenue Léopold-Robert ou son voisinage était financièrement peu raisonnable.

La Halle aux enchères a de nombreux avantages. Celui d'être propriété de la Ville, d'être libre et peu utilisé ; depuis que ce n'est plus un local de vote, cet espace est sous-utilisé et les revenus locatifs qui en découlent insignifiants (moins de CHF 5'000.- par année). Son affectation en lieu d'accueil et d'information pour quelques années ne pose que peu de problèmes aux autres activités qui pourraient s'y dérouler qui trouveront des réponses adaptées dans la mise à disposition d'autres locaux gérés par la Ville. Enfin, la Halle aux enchères, bien qu'en retrait de l'avenue Léopold-Robert, se situe à proximité directe de l'Office du tourisme et du parc des Musées. Son environnement, à l'exception de l'ancien Cercle du sapin malheureusement victime d'une foi aveugle dans le modernisme, est agréable et offre une bonne accessibilité. D'ailleurs, l'aménagement piétonnier de la rue de la Traversière ainsi que des abords devrait encore améliorer la situation. Espace unique d'environ 160m², d'une hauteur sous plafond importante, la Halle aux enchères offre un volume facile et stimulant pour une scénographie dynamique et contemporaine.

Concept

Le concept didactique et scénographique prend en compte le souci de l'accueil et de l'information. D'ailleurs, la personne présente sur place émanera de Tourisme neuchâtelois. C'est du reste celui-ci qui gèrera cet espace considéré comme un complément du bureau d'accueil touristique d'Espacité. De ce fait, l'Espace de l'urbanisme horloger sera ouvert tous les jours selon un horaire qui doit encore être affiné.

L'idée est que le visiteur y trouve à la fois une information de base sur le patrimoine urbain horloger et sur l'offre touristique. De plus, la vente

d'objets dérivés sera possible pour le compte de Tourisme neuchâtelois. On estime qu'un visiteur devrait passer environ une vingtaine de minutes dans l'espace. L'accès sera évidemment gratuit, mais il devrait y être suggéré la possibilité de faire des dons en faveur de la Fondation pour le patrimoine de La Chaux-de-Fonds ; en effet, un petit espace sera dévolu à la sensibilisation et la promotion de la conservation du patrimoine. Les informations seront traduites en allemand et anglais.

Scénographie

La scénographie est un enjeu essentiel. L'accès au discours, en l'absence d'objets originaux (ce n'est pas un musée), est fondamental. On ne peut se permettre que l'excellence ; pari difficile. Compte tenu de l'expérience extrêmement positive de la collaboration avec le bureau zurichois Holzer & Kobler lors de l'exposition « Mon beau sapin... » et du fait que le montant des honoraires n'est pas soumis à un appel d'offre selon la loi sur les marchés publics, il a été décidé de mandater ce bureau pour la scénographie. Il faut relever que le bureau Holzer & Kobler est fort de nombreuses réalisations à l'étranger (cf. www.holzerkobler.ch), de plus le premier mandat a été exécuté avec diligence dans le respect du planning et sans dépassement de budget ; il y eut même une légère économie. Enfin, la qualité de la scénographie de l'exposition « Mon beau sapin... » était à la hauteur des ambitions affichées. Dans le cas présent, un budget de CHF 225'000.-, y compris les honoraires, a été imposé. L'avant-projet proposé par le mandataire respecte l'enveloppe financière et repose sur un concept scénographique très stimulant et à la hauteur de sa réputation. De plus, il respecte parfaitement les contingences d'utilisation imposées (espace d'accueil, accès handicapé, accueil de groupe, etc.).

Il faut encore remarquer que le bureau Holzer & Kobler a également été mandaté par Tourisme neuchâtelois pour repenser l'aménagement du bureau d'accueil d'Espacité. Il lui a également été demandé de collaborer avec le Service d'urbanisme pour la conceptualisation des aménagements extérieurs autour de la Halle aux enchères et en lien avec l'Office du tourisme. Ainsi, l'ensemble devrait présenter une image cohérente et significative.

La maîtrise des contenus est assumée par la section patrimoine qui a été fortement impliquée dans le processus de candidature avec l'appui de la Bibliothèque de la ville et du MIH et en collaboration avec le Musée d'histoire.

Travaux de rénovation

La Halle aux enchères est aujourd'hui dans un état qui nécessite, quel que soit son devenir, des investissements importants, notamment en ce qui concerne le chauffage (actuellement corps de chauffe autonomes au gaz, dangereux, d'une utilisation peu aisée et d'un rendement insatisfaisant) et le sol fortement dégradé. L'installation électrique montre également des signes de vieillissement inquiétants. D'un point de vue budgétaire et de

gestion des travaux, il a été décidé de scinder en deux parties distinctes les frais de scénographie du ressort du mandataire et les coûts de rénovation gérés par le Service d'architecture et des bâtiments.

Planning

Il est impératif, s'il l'on veut répondre aux objectifs d'accueil du public, d'ouvrir l'Espace de l'urbanisme horloger immédiatement après la décision du Comité du patrimoine mondial ; soit au tout début du mois de juillet. Un report du dossier de candidature n'enlèverait rien à la pertinence d'un tel espace, ne serait-ce que pour répondre à la curiosité de la population et aux besoins pédagogiques des écoles. Quant aux touristes, ils sont déjà nombreux. Pour atteindre cet objectif temporel, il faut mettre les bouchées doubles, d'où le caractère d'urgence du présent rapport. Suivant le planning des travaux de base et le temps d'installation de la scénographie, c'est tout à fait possible, bien que serré. L'ouverture officielle de l'Espace de l'urbanisme horloger est prévue durant la semaine du 29 juin.

Coûts

Travaux de rénovation de la Halle aux enchères

Maçonnerie			
	Rampe extérieure pour handicapés		
	Travaux liés au nouveau chauffage		
	Réfection des façades	CHF	12'000.-
Menuiserie			
	Démontage des éléments existants		
	Remplacement des fenêtres extérieures		
	Remise en état des volets et des portes	CHF	64'000.-
Plâtrerie / peinture			
	Peinture des façades de l'annexe		
	Peinture des volets et portes		
	Peinture complète des murs intérieurs	CHF	36'000.-
Sanitaire			
	Remise en état WC-lavabo	CHF	1'500.-
Chauffage			
	Suppression des corps de chauffe actuels		
	Installation d'une chaudière à gaz murale		
	Fourniture et pose de 12 radiateurs à convection	CHF	27'000.-
Revêtement de sol			
	Pose d'une résine époxy 2 composants	CHF	25'000.-
Toiture			
	Révision de la couverture et de la ferblanterie		
	Pose d'une cheminée pour le chauffage	CHF	11'000.-
Electricité			
	Redistribution		
	Réseau informatique	CHF	10'500.-
	Sous-total	CHF	187'000.-

Scénographie

Honoraires		
Construction		
Réalisation des documents présentés		
Matériel (y compris d'éclairage et de projection)	CHF	225'000.-
Investissement total		CHF 412'000.-
<hr/>		
Coûts annuels d'exploitation		
Personnel d'accueil	CHF	80'000.-
Conciergerie	CHF	8'000.-
Frais d'exploitation (énergie, eau, informatique, etc.)	CHF	12'000.-
Total du coût d'exploitation		CHF 100'000.-

Les frais liés aux aménagements extérieurs – qui ne sont pas devisés pour l'instant, le concept étant en cours de réflexion – seront financés par les budgets du service d'urbanisme (en particulier crédits spéciaux des aménagements urbains).

Financement

Le financement des travaux de rénovation est du ressort de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Ceux-ci sont de toute façon nécessaires à court terme et quelle que soit l'utilisation future de la Halle aux enchères.

Le financement de la scénographie devrait être géré par la Fondation pour le patrimoine qui pourra solliciter une participation d'institutions para-étatiques et de sponsors. Une contribution de la Ville sera néanmoins nécessaire.

Un montant de CHF 350'000.-, dont à déduire CHF 100'000.- de participation de tiers et de subventions escomptées, figure au budget 2009 des investissements à cette fin. A ce montant, il convient d'ajouter le montant de 50'000.- figurant au budget des crédits spéciaux pour l'installation d'un local d'information à la gare, installation à laquelle il sera renoncé au profit du projet présenté dans ce rapport.

Le financement des coûts de fonctionnement fera l'objet d'une demande de participation du canton. En 2009, éventuellement 2010, la Fondation pour le patrimoine pourra assumer exceptionnellement le solde, mais dès 2010 ou 2011, cette charge sera incluse dans le budget de fonctionnement de la Ville.

Financement global de toutes les actions

Le processus de candidature et d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle génère nombre de projets maîtrisés par la collectivité publique. D'autres initiatives privées ont déjà été lancées ou le seront sous l'effet de l'émulation que provoquerait une inscription et le regain de notoriété et d'intérêt qui en

découlerait. En face des investissements, il faut considérer les retombées en terme d'image, mais aussi économiques via le tourisme ou l'intérêt que pourra en tirer l'industrie horlogère. Mais cela demeure hasardeux à quantifier. Ci-dessous figure la synthèse des chiffres connus et maîtrisés. La gestion pratiquée et la philosophie qui l'accompagne sont les mêmes que lors de l'Année Art nouveau qui a fait ses preuves parvenant à dépasser les objectifs tout en respectant les budgets : aucune dépense n'est consentie sans que son financement ne soit assuré.

Projet		Financement (investissement)	
Candidature auprès de l'UNESCO		Ville de La Chaux-de-Fonds	CHF 192'000.-
		Ville du Locle	CHF 108'000.-
		Canton	CHF 45'000.-
		Confédération	CHF 100'000.-
		Para-étatique / privé	CHF 297'500.-
CHF 742'500.-		CHF 742'500.-	
Fête de juin 2009			
Communication	CHF 5'000.-	Crédit de candidature	CHF 5'000.-
Frais d'organisation	-	Crédit spécial CC	-
Dossier pédagogique		Crédit candidature	CHF 7'000.-
Livre tiré du dossier		Crédit de la candidature	CHF 26'000.-
Communication touristique			
Campagne d'affichage	CHF 120'000.-		
Annonces de presse	CHF 12'000.-		
Guide des villes suisses	CHF 82'000.-		
Brochures touristiques	CHF 50'000.-		
CHF 264'000.-		Tourisme neuchâtelois	CHF 264'000.-
Visites guidées			
Garantie de déficit	CHF 10'000.-	Tourisme neuchâtelois	CHF 10'000.-
Train touristique			
		Fondation pour le patrimoine	CHF 30'000.-
		Ville du Locle	CHF 10'000.-
		Tourisme neuchâtelois	CHF 20'000.-
		Fonds du tourisme	CHF 30'000.-
		Autres (géré par Tourisme neuchâtelois)	CHF 100'000.-
CHF 190'000.-		CHF 190'000.-	
Refonte du guide Bon pied Bon œil			
		Budget 2009 du SUE	CHF 110'000.-
		Budget 2010	CHF 30'000.-
		Para-étatique / privé	CHF 25'000.-
CHF 175'000.-		CHF 175'000.-	
3^e Journée du patrimoine horloger			
CHF 90'000.-		Financement mixte	CHF 90'000.-

Projet	Financement (investissement)		
Cérémonie officielle	-	Financement mixte	-
Signalétique au sol	-	Budget ordinaire	-
Fondation en faveur de la mise en valeur du site inscrit Mise de fonds CHF 60'000.-		Crédit spécial CC Ville du Locle	CHF 38'400.- CHF 21'600.- CHF 60'000.-
Espace de l'urbanisme horloger Travaux de rénovation CHF 187'000.- Scénographie CHF 225'000.- CHF 412'000.-		Crédit CG Crédit CG Fondation pour le patrimoine / para-étatique / privé	CHF 187'000.- CHF 125'000.- CHF 100'000.- CHF 412'000.-

Conséquences sur les finances

La charge annuelle moyenne pour la ville sera de :

- Amortissement des travaux de rénovation :
187'000.- * 4.5%
(total de l'investissement * taux) **CHF 8'415.00**
- Amortissement de la part « Ville »
de la scénographie : **125'000.- * 6.25%**
(total de l'investissement * taux) **CHF 7'812.50**
- intérêts à 3.8% (taux moyen des emprunts Ville)
sur la moitié de l'investissement net **CHF 5'928.00**

soit une charge annuelle moyenne de **CHF 22'155.50**

La charge annuelle initiale des intérêts se monte à **CHF 11'856.00** (même taux que ci-dessus, mais calculé sur l'entier de l'investissement).

Conséquences sur les ressources humaines

Pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, aucune conséquence sur les ressources humaines n'est à prévoir suite à la mise en place des mesures énumérées dans le présent rapport. Le personnel d'accueil de l'Espace de l'urbanisme horloger sera géré par Tourisme neuchâtelois, sur mandat de la Ville.

Rapprochement et collaborations avec Le Locle

La candidature des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial a été l'occasion d'une collaboration nécessaire. Le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-

Fonds aurait aimé que cela débouche sur la création d'une structure administrative de gestion, de mise en valeur et de promotion commune que les autorités locales n'ont pas souhaité pour l'heure. Toute une série d'instruments de coordination a néanmoins pu être mise en œuvre et certaines actions seront communes. D'autres resteront individuelles, en particulier en ce qui concerne la valorisation de l'inscription. Il n'est cependant pas à exclure que la situation évolue.

Éléments relatifs au développement durable

Les travaux de rénovation envisagés dans la Halle aux enchères s'inscrivent dans une volonté d'économie d'énergie par le changement des fenêtres extérieures et la modification du système de chauffage qui restera au gaz. Il faut encore relever que la température ambiante sera tempérée à 18°C en hiver, un espace d'accueil (lieu de travail du personnel) étant pour sa part à une température de 21°C. L'isolation de la toiture engendrerait des coûts trop importants et injustifiés compte tenu de l'état correct de la couverture. L'installation de panneaux solaires n'est pas envisagée sur ce bâtiment remarquable essentiellement de par le peu d'ensoleillement dont il bénéficie et en raison du coût disproportionné que cela représenterait en regard du volume du bâtiment.

Classement de motions

Le Conseil communal considère que la motion suivante trouve suffisamment d'éléments de réponse dans le présent rapport et dans les documents issus du dossier de candidature, ainsi que dans les projets de mise en valeur du patrimoine horloger, notamment les Journées du patrimoine horloger et les Journées de la métropole horlogère, pour que le Conseil général accepte de la classer.

Motion de M. Alexandre Houlmann et consorts du 27 mars 2003 :

Mise en valeur du patrimoine horloger du Pays de Neuchâtel

Le patrimoine horloger du Pays de Neuchâtel n'est pour l'instant mis en valeur que par les musées, sans véritable synergie avec les lieux où s'est déroulée cette histoire légendaire. Nous souhaitons que la Ville de La Chaux-de-Fonds mette en place une étude pour procéder d'abord à l'identification puis à la mise en valeur des contenus industriels et culturels de notre histoire horlogère. Il s'agit d'identifier et de classer par époque tant les acteurs que les lieux: maîtres horlogers, créateurs de marques, fondateurs d'industries horlogères ainsi que les ateliers, comptoirs horlogers, maisons-usines, usines, de même que les activités qui sont directement liées à cette industrie, par exemple les graveurs et leurs ateliers, les écoles d'horlogerie, l'Ecole d'Art appliqué.

Nous proposons que l'étude chronologique soit faite en commençant au 18ème siècle par tranches de 50 ans. Exemple 1700-1750/1750-1800/1800-1850 etc. ou selon les indications des spécialistes de ce sujet.

L'environnement architectural de cette industrie ainsi que l'habitat caractéristique de notre cité horlogère sera mis en valeur et présenté de manière interactive afin d'être inclus dans un véritable circuit de visite historique, culturel et touristique.

Il faudra aussi faire appel aux nombreuses familles du lieu, dépositaire de documents et témoignages de cette véritable culture horlogère. Il s'agit de créer une synergie entre les

musées de l'histoire de la mesure du temps et le véritable musée vivant qu'est la Ville de La Chaux-de-Fonds en la matière avec 113 des emplois liés à la branche horlogère.

Ce travail devra servir à terme à l'élaboration d'un concept et d'un label neuchâtelois qui illustre notre grande tradition ainsi que notre originalité par rapport aux autres lieux horlogers de l'arc jurassien. Il se veut plus spécifique et ciblé que ne peut l'être le concept régional et grand public de Watch Valley. Cependant, il doit s'inscrire dans ce concept touristique de l'arc jurassien comme son centre et sa métropole.

L'accent sera mis sur le contenu culturel et technique du savoir-faire neuchâtelois dans ce domaine et pourra mieux accompagner les projets de la promotion économique et l'offre de formation nationale et internationale de nos écoles ciblées sur l'horlogerie et la microtechnique.

Dans l'optique du développement d'un produit touristique basé sur le patrimoine horloger, l'étude devra être complétée par une réflexion sur le cadre institutionnel (association, fondation etc.) le plus à même de gérer et de développer ce concept.

L'envergure de l'étude implique une large collaboration avec les villes du Locle, de Neuchâtel, l'Etat de Neuchâtel, ainsi que toutes les institutions publiques et privées concernés par la problématique (musées, institut l'homme et le temps, écoles d'horlogerie, université, promotion économique et tourisme, etc.).

Clause d'urgence

La clause d'urgence est demandée compte tenu du temps très court à disposition pour exécuter les travaux de rénovation et l'installation de la scénographie si l'on veut pouvoir ouvrir cet espace dès l'annonce d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial. En effet, l'effet d'annonce devrait provoquer soudainement un intérêt du public et des touristes pour la découverte du patrimoine inscrit. N'ouvrir l'espace d'accueil qu'en automne donnerait une mauvaise image de la ville et laisserait nombre de visiteurs sur leur faim. Or, même si l'inscription doit être valorisée dans une perspective de long terme, les premiers jours, les premières semaines seront décisives pour l'attrait touristique de La Chaux-de-Fonds. Il est donc indispensable de disposer d'une structure d'accueil adaptée dès l'annonce d'une probable inscription.

La préparation d'un projet avant le début 2009, soit avant la demande d'informations complémentaires suivant l'examen du dossier par les experts, était par ailleurs impossible, l'incertitude quant aux chances de la candidature étant encore à ce stade trop grande pour engager des ressources. Et depuis lors, l'équipe de candidature a conduit en parallèle la préparation des compléments de dossiers sollicités par l'UNESCO pour fin février et le projet d'espace d'information et d'accueil.

L'urgence sollicitée se justifie de ce fait pleinement et n'est pas motivée par un quelconque retard pris dans la préparation du dossier.

Conclusions

Une inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO de l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle est une opportunité, une chance qui doit être saisie et fructifiée pour améliorer l'image de la ville et son attractivité touristique, mais aussi pour ancrer la notion de Métropole horlogère. Celle-ci est importante en terme de

marketing urbain et d'attractivité économique ainsi que pour le renforcement du pôle d'excellence qu'abrite notre ville.

L'aménagement pour une durée de trois à cinq ans de la Halle aux enchères en lieux d'accueil et d'information de la population, des écoles et de visiteurs quant à la nature singulière du patrimoine reconnu de valeur universelle est non seulement souhaitable, mais s'inscrit dans une dynamique soutenue par les milieux du tourisme et du patrimoine. L'investissement global demandé de CHF 412'000.-, dont trois quarts environ seront à charge de la Ville, est modeste en regard des retombées attendues d'une inscription. De plus, une part importante de ce crédit concerne des travaux de rénovation de toute façon nécessaires à court terme.

L'enjeu de la valorisation d'une inscription probable sur la Liste du patrimoine mondial est une priorité pour l'avenir de la Ville de La Chaux-de-Fonds. A l'instar d'autres circonstances, c'est la capacité des autorités à saisir l'opportunité qui se présente qui détermine dans une large mesure les retombées de l'inscription de notre ville sur la liste du patrimoine mondial.

En vous remerciant, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales et Messieurs les conseillers généraux, de l'intérêt porté à cet aspect de notre politique communale, nous vous prions de bien vouloir prendre acte du présent rapport, de classer la motion susmentionnée, d'accorder les deux crédits demandés pour l'aménagement dans la Halle aux enchères d'un espace d'accueil et d'information dédié à l'urbanisme horloger et d'accepter la clause d'urgence y relative.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Jean-Pierre Veya

La chancelière
Muriel Barrelet

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal du 16 mars 2009

arrête:

Article premier.- ¹Un crédit de CHF 187'000.- est accordé au Conseil communal pour les travaux de rénovation nécessaires de la Halle aux enchères en vue de son aménagement en Espace de l'urbanisme horloger.

²Un crédit de CHF 225'000.- est accordé au Conseil communal pour la part communale du financement de la scénographie de l'Espace urbain horloger.

Article 2.- Les dépenses seront portées au compte des investissements.

Article 3.- Les éventuelles subventions et contributions de tiers viendront en déduction de ces crédits.

Article 4.- ¹L'investissement relatif aux travaux de rénovation sera amorti au taux de 4.5%.

² L'investissement relatif à la scénographie sera amorti au taux de 6.25%.

Article 5.- Le présent arrêté est assorti de la clause d'urgence.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Philippe Lagger

Le secrétaire
Cyril Pipoz